

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail- Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY



**XXXII^{ème} EDITION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA FAMILLE**

15 Mai 2026

THÈME : « Familles, inégalités et bien-être de l'enfant »

TERMES DE RÉFÉRENCE

Avril 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Journée Internationale de la Famille trouve son origine dans une initiative majeure de l'Organisation des Nations Unies, qui a reconnu très tôt le rôle central de la famille en tant qu'unité fondamentale de la société et levier essentiel du développement social, économique et culturel. C'est ainsi que l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, le 20 septembre 1993, la résolution 47/237 proclamant le 15 mai de chaque année comme Journée Internationale de la Famille. Elle vise principalement à sensibiliser les gouvernements, les institutions et les citoyens du monde entier aux enjeux liés à la famille, notamment en matière de pauvreté, d'éducation, d'égalité des sexes, de protection sociale et de bien-être des enfants.

Cette résolution s'inscrit dans une dynamique plus large amorcée dès les années 1980, lorsque l'ONU a commencé à porter une attention accrue aux transformations des structures familiales sous l'effet de la mondialisation, de l'urbanisation, des migrations et des mutations économiques, ce qui a conduit à la proclamation de l'Année internationale de la famille en 1994, une étape clé visant à renforcer la coopération internationale sur ces questions.

La célébration de la Journée Internationale de la Famille est donc une occasion pour promouvoir des politiques publiques inclusives, capables de réduire les inégalités dans les familles et de garantir à chaque enfant des conditions de vie dignes et équitables, indépendamment de son origine sociale ou géographique. Elle encourage également le partage des bonnes pratiques entre États et mobilise la société civile autour des défis contemporains, tels que la lutte contre la pauvreté infantile, la protection contre les violences domestiques, l'accès à une éducation de qualité et la promotion de l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

La présente Edition qui est placée sous le thème « *Familles, inégalités et bien-être de l'enfant* » s'inscrit pleinement dans les priorités définies par l'ONU. Il met en lumière les disparités sociales, économiques et territoriales qui affectent profondément la qualité de vie des familles et, par conséquent, le développement harmonieux des enfants.

II. EXPLICATION DU THEME

Au Cameroun, la question des familles, des inégalités et du bien-être de l'enfant constitue un enjeu majeur au cœur des transformations sociales et économiques du pays. Si la famille est unanimement reconnue comme un espace de

protection, d'épanouissement et de socialisation des individus, force est de constater que de nombreuses familles au Cameroun demeurent confrontées à des inégalités croissantes d'ordre économique, social et de genre qui compromettent leur capacité à garantir le bien-être des enfants.

Ces fléaux affectent non seulement le bien-être direct des enfants, mais perpétuent également des cycles d'inégalités entre les générations. Il devient par conséquent urgent de renforcer les mécanismes de soutien aux familles et de promouvoir des approches inclusives qui garantissent les conditions équitables pour le développement et le bien-être de chaque enfant.

2.1. Clarification des concepts

Les concepts clés du thème de cette année à savoir *familles, inégalités, bien-être de l'enfant* sont étroitement liés et requièrent une clarification dans leurs articulations :

- La **famille** en sciences sociales désigne un groupe social, uni par des liens de parenté, d'alliance ou d'affection. Elle peut inclure des parents, des enfants, des grands-parents, des frères et sœurs et d'autres membres liés par le sang, le mariage ou l'adoption.
- Les **inégalités** renvoient aux différences, injustices ou déséquilibres, à la répartition inéquitable entre les personnes ou les groupes dans une société.
- Le **bien-être de l'enfant** peut s'entendre comme un état de santé physique, cognitive, émotionnelle, spirituelle et sociale dynamique, un cadre subjectif et objectif dans lequel les enfants :
 - sont à l'abri de la maltraitance, de la négligence, de l'exploitation et de la violence ;
 - ont leurs besoins fondamentaux, y compris leur survie et leur développement satisfaits ;
 - sont en contact avec les personnes qui s'occupent d'eux et sont pris en charge par ces personnes ;
 - ont la possibilité d'entretenir des relations de soutien avec leurs proches, leurs pairs, leurs enseignant(e)s, les membres de la communauté et la société dans son ensemble ; et
 - ont les possibilités et les éléments nécessaires pour exercer leur pouvoir d'action en fonction de l'évolution de leurs capacités.

2.2. Inégalités en famille

Au rang des inégalités, nous en retiendrons trois principaux groupes à savoir : les inégalités économiques, sociales et de genre.

- Les inégalités économiques jouent un rôle déterminant dans la qualité de vie des familles. La pauvreté, le chômage ou encore la précarité du logement fragilisent les relations familiales. Sous pression, certains parents peuvent développer des comportements violents, incapables de gérer le stress et les frustrations du quotidien. Les enfants deviennent alors des victimes directes de cette instabilité : négligence, maltraitance, privation d'éducation ou de soins. Ces violences ont des conséquences durables sur leur développement émotionnel, cognitif et social.
- Les inégalités sociales dont l'inégalité d'accès aux services sociaux et à la justice aggravent la vulnérabilité des familles dans un contexte où les mécanismes de protection de l'enfance sont insuffisants ou inefficaces. Dans des sociétés où les rapports de pouvoir sont déséquilibrés, les femmes sont le plus souvent les premières victimes de violences conjugales pouvant aller jusqu'aux crimes les plus crapuleux. Dans certains contextes, ces tensions se traduisent par des violences, allant des abus physiques et psychologiques aux féminicides, infanticides et parricides. Ces violences ne touchent pas uniquement les femmes : les enfants qui en sont témoins ou victimes indirectes subissent des traumatismes profonds, grandissent dans un environnement marqué par la peur et la violence qui altère leur perception et peut perpétuer un cycle intergénérationnel de violence.
- Les inégalités de genre dans l'accès à l'éducation et la répartition sexuelle des tâches au sein de la famille contribuent également à la reproduction de schémas violents. Bien que l'école soit reconnue comme un droit fondamental, de nombreux enfants n'y ont pas un accès régulier. Les frais de scolarité, même modérés, représentent un obstacle pour les familles à faibles revenus, d'où la discrimination dans la scolarisation des enfants, en général les filles, contraintes d'abandonner l'école pour contribuer aux tâches domestiques, aux activités économiques, familiales, ou aller en mariage. Cette situation perpétue un cycle d'inégalités intergénérationnelles, limitant les perspectives d'avenir des enfants issus de milieux défavorisés, et surtout des filles.

2.3. Autres fléaux sociaux

Les abus sur enfants, qu'ils soient physiques, sexuels ou psychologiques, sont particulièrement alarmants lorsqu'ils sont commis par des parents ou des proches. La persistance des pratiques culturelles néfastes expose les enfants à la négligence, aux violences et à une réduction de leurs opportunités de vie.

Par ailleurs, les crises et l'instabilité dans certaines régions fragilisent davantage la structure familiale et accentuent la vulnérabilité des enfants face aux abus et à l'exploitation. La famille, censée être un refuge, devient alors un lieu de danger. Le silence souvent imposé par la peur ou la dépendance empêche ces enfants de dénoncer leur situation.

L'urbanisation croissante et les migrations internes ou internationales modifient les modèles traditionnels. L'on observe ainsi une augmentation des familles monoparentales ou des enfants confiés à des proches, parfois sans encadrement adéquat. Dans certains cas, l'éclatement familial peut entraîner une diminution du soutien affectif et matériel, essentiel au développement harmonieux de l'enfant.

III. LA REponse

En réponse à ces difficultés, les efforts sont entrepris par le Gouvernement avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers pour soutenir les familles et lutter contre les inégalités inhérentes à la famille et à l'enfant. A titre d'illustration, l'Etat renforce la protection sociale par la ratification des instruments juridiques internationaux et régionaux (CDE, CADBEE), l'adoption de la Loi N° 2024/016 du 23 décembre 2024 portant organisation du système d'enregistrement des faits d'Etat Civil au Cameroun, la Loi N 2023/009 du 25 juillet 2023 portant Charte de protection des enfants en ligne.

Sur le plan stratégique, l'élaboration et la mise en œuvre du document de Politique Nationale Genre, du Programme de Parentalité Positive, du Plan d'Action Multisectoriel de lutte contre les mariages d'enfants, de la Stratégie d'assistance aux familles en détresse et en contexte humanitaire, le document de Protection Sociale de l'Enfant, la mise en place d'une ligne d'assistance aux enfants victimes de violences au numéro vert 116, viennent renforcer les mesures existantes. En outre, l'autonomisation économique des parents, notamment des mères, et les partenariats locaux améliorent durablement les conditions de vie et l'épanouissement des enfants à travers les Filets Sociaux, les Aides et Secours aux familles, le développement de l'entrepreneuriat

féminin. Toutefois, l'efficacité de ces initiatives reste limitée par des contraintes structurelles (pauvreté, pratiques néfastes, crises sécuritaires, mariages d'enfants et l'insuffisance de ressources.

En définitive, le bien-être des enfants est indissociable de celui des familles et qu'investir dans la réduction des inégalités familiales revient à investir dans un avenir plus juste, plus inclusif et plus durable pour l'ensemble des sociétés.

IV. OBJECTIFS

4.1. Objectif général

Promouvoir le rôle de la famille dans la réduction des inégalités et le renforcement du bien-être des enfants.

4.2. Objectifs spécifiques

- sensibiliser les communautés et les décideurs sur les effets des inégalités sur les familles et les enfants ;
- vulgariser les stratégies de soutien aux familles vulnérables ;
- faire un plaidoyer pour l'adoption de politiques et programmes favorables à l'équité sociale ;
- renforcer les capacités des familles à assurer le bien-être physique, émotionnel et social des enfants ;
- renforcer le dialogue multi-acteurs sur les enjeux liés à la famille autour des échanges dits : « Family Forum » ;
- renforcer la mise en place de l'Ecole des Parents.

V. RESULTATS ATTENDUS

- les communautés et les décideurs sont sensibilisés sur les effets des inégalités sur les familles et les enfants ;
- les stratégies de soutien aux familles vulnérables sont mieux connues et diffusées auprès des parties prenantes ;
- le plaidoyer pour l'adoption de politiques et programmes de promotion de l'équité sociale est réalisé ;
- les capacités des familles à assurer le bien-être physique, émotionnel et social des enfants sont renforcées ;
- le dialogue multi-acteur dynamique est instauré et consolidé autour des enjeux liés à la famille à travers le « Family Forum » ;
- le processus de mise en place et de renforcement de l'Ecole des Parents est effectif.

VI. ACTIVITES PRINCIPALES

- organisation de conférences et de panels de discussion ;
- campagnes de sensibilisation (médias, réseaux sociaux, communautés) ;
- conférences publiques et tables rondes ;
- activités communautaires (caravanes, causeries éducatives, journées portes ouvertes) ;
- production et diffusion de supports de communication (affiches, brochures, vidéos) ;
- témoignages et partages d'expériences de familles ;
- mise en place de l'Ecole des Parents.

VII. SOUS-THEMES

- Inégalités économiques et conditions de vie des familles.
- Inégalité de genre et famille.
- Famille et intérêt supérieur de l'enfant.
- Accès équitable à l'éducation pour tous les enfants.
- Famille et nutrition.
- Santé et bien-être des enfants.
- Famille et santé mentale.
- Protection de l'enfant en contexte de vulnérabilité.
- Rôle des politiques sociales dans la réduction des inégalités.
- Parentalité positive et soutien familial.
- Inclusion des enfants en situation de handicap.
- Impact des crises (économiques, sanitaires, climatiques) sur les familles.
- Lutte contre les violences domestiques et familles.
- Masculinité Positive et familles.

VIII. METHOLOGIE

La célébration de la JIFA 2026 reposera sur une approche participative et inclusive, sensibilité genre et aux droits de l'enfant et à la masculinité positive avec la production d'un rapport final.

IX. PLAN DE COMMUNICATION

- élaboration d'une stratégie de communication intégrée;
- production de contenus adaptés aux différentes cibles.

X. PARTIES PRENANTES

- administrations publiques ;
- organisations internationales ;
- organisations à base communautaire
- société civile ;
- secteur privé ;

- communautés.

XI. PUBLIC CIBLE

- Familles (en particulier les plus vulnérables) ;
- Enfants et adolescents ;
- Décideurs politiques ;
- Professionnels de l'éducation, de la santé et du social ;
- Grand public.

XII. DATE ET LIEU

- Date : 15 mai 2026
- Lieu : à déterminer (niveau national, régional et communautaire).